

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009

Réception par le Prefet : 20/04/2009

Publication : 24/04/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-6-2-7

Séance du vendredi 17 avril 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Syndicat Mixte du Bioscope - modification des statuts

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/09 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la modification des statuts du SYMBIO, tel que figurant en annexe du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions